



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1325

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 20 avril 2026, le Règlement numéro 1325 décrétant une dépense et un emprunt de 1 050 000 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe-citerne.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1325 le 5 mai 2026.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1325 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 6^e jour du mois de mai deux mille vingt-six.

La greffière,

M^e Karine Simard, avocate